Nations Unies S/PV.6707



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6707e séance

Mercredi 25 janvier 2012, à 10 h 30

New York

Président :	M. Sangqu	(Afrique du Sud)
Membres :	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Haroon
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation en Libye

12-21456 (F)





La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ian Martin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Navanethem Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Ian Martin.

M. Martin (*parle en anglais*) : Lorsque j'ai présenté il y a un mois mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.6698), j'ai fait observer que l'état d'esprit de la population libyenne était en train d'évoluer progressivement, et qu'elle exigeait de plus en plus des institutions des résultats plus satisfaisants et conformes aux attentes populaires, et davantage de responsabilisation et de transparence dans les affaires publiques; en outre, maintenant que le compte à rebours des élections avait commencé, la société civile s'affirmait de plus en plus face à l'action du Conseil national de transition et du Gouvernement, qu'elle suivait de près et n'hésitait pas à critiquer. Aujourd'hui, ces critiques de la direction provisoire de la Libye se sont encore intensifiées, et se sont exprimées ces derniers jours de façons qui outrepassent les limites d'un sain esprit démocratique, y compris avec quelques violences, ce qui a conduit à la démission du Vice-Président du Conseil national de transition.

Entre-temps, le problème de la réconciliation a été mis en lumière de la façon la plus grave avec les combats qui ont éclaté à Bani Walid. La semaine dernière, le Président du Conseil national de transition, Abdel Jalil, s'est entretenu avec moi des obstacles auxquels se heurte ce dernier dans ses efforts pour nommer à la tête des conseils locaux de Bani Walid et de Syrte une nouvelle direction qui soit globalement acceptée par la population de chacune de ces villes. Dans le cas de Bani Walid, un comité du Conseil national de transition s'était entretenu au niveau local avec toutes les parties prenantes pour s'efforcer de trouver une solution. Suite à la visite de mon adjoint dans ces deux villes les 3 et 4 janvier, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a appelé à renforcer l'attention, notamment au niveau des efforts de réconciliation, de façon à permettre un retour plus rapide à la normale. Nous avons également préconisé cela lors de nos contacts avec les autorités.

Malheureusement, en raison du climat particulièrement tendu qui règne localement, un incident lié à la sécurité a déclenché des affrontements entre des membres de la population locale et les brigades révolutionnaires stationnées dans la ville, dans le cadre desquels plusieurs personnes auraient été tuées. Ces incidents ont été présentés de manière erronée comme étant le fait de forces pro-Kadhafi reprenant le contrôle de la ville. Le Gouvernement a réagi en dépêchant des unités de l'armée nationale, et il est engagé actuellement dans des discussions avec toutes les parties concernées en vue d'endiguer la situation et de faire le nécessaire pour résoudre les problèmes sous-jacents de politique et de sécurité à Bani Walid.

Chacun à sa manière, chacun de ces événements est symptomatique des problèmes liés à la période de transition, alors que les autorités provisoires n'ont toujours pas la pleine légitimité d'organes élus, tant au plan national que local. Les manifestations de Benghazi ont commencé dans le cadre d'un mouvement visant à « corriger la trajectoire de la révolution », et semblent avoir été déclenchées par des observations faites au début du mois de décembre et dont il a été largement fait écho, dans le cadre du débat sur la réconciliation nationale, au sujet de l'éventuelle amnistie d'anciens combattants de Kadhafi ou de membres de son régime. Ces manifestations ont pris de l'ampleur en se transformant en plate-forme critique de l'action du Conseil national de transition. Les manifestants ont concentré leurs revendications sur des appels à un renforcement de la transparence et de la responsabilisation des différents acteurs, et sur les besoins des blessés de guerre. Des appels ont également été faits à l'exclusion des partisans de l'ancien régime du processus politique et à leur purge des institutions de l'État, ainsi qu'au renouvellement du personnel des

conseils locaux par le biais d'élections locales. L'exaspération du public face à ces défaillances attribuées au Gouvernement n'a cessé de grossir.

Si la pleine légitimité ne peut être obtenue que par la voie des urnes, il est cependant nécessaire d'en passer par une certaine légitimité provisoire afin de définir le cadre des premières élections, qui est l'une des principales attributions du Conseil national de transition. Le Gouvernement provisoire n'a été mis en place que fin novembre, après des mois de vide de la gouvernance presque complet. La transparence, la communication et les consultations sont, il est vrai, des éléments importants d'instauration de la confiance vis-à-vis des autorités provisoires.

Mais les handicaps ne sont pas uniquement du côté des dirigeants de la Libye. Les nouveaux médias libyens sont encore bien loin d'être un canal fiable de transmission d'informations correctes au public, et la société civile commence à peine à s'organiser en entités facilitant la consultation. L'ancien régime a certes été renversé, mais il demeure, malheureusement, que le peuple libyen doit toujours faire avec un legs bien lourd : la faiblesse, parfois l'inexistence, des institutions publiques, conjuguée à la longue absence des partis politiques et des organisations de la société civile, qui rendent la transition du pays plus difficile. Cette situation a été encore compliquée par ce qui s'est avéré un dévoiement systématique du tissu sociopolitique du pays.

Ceux d'entre nous qui interagissent avec le Gouvernement intérimaire rencontrent des ministres engagés et capables qui s'efforcent, avec très peu de soutien, de relever des défis considérables, et ce, sur fond d'inexpérience institutionnelle et de bureaucratie surdimensionnée, aux compétences et au loyalisme incertains. Mais ce que voit le public, c'est seulement les retards accusés dans les versements de fonds et la prestation des services. L'accord donné par le Comité des sanctions à la demande de radiation de la liste de la Banque centrale et de la Foreign Bank a permis de surmonter la crise de liquidité, mais cela n'est encore que faiblement ressenti au niveau des institutions nationales et locales, et encore moins au sein du public.

L'association d'un calendrier serré, de l'inexpérience en matière de rédaction de lois électorales, des défaillances en matière de communication et du manque de mécanismes de consultation appropriés limite quelque peu le processus d'élaboration de la loi électorale. Le Conseil national de transition et la plupart des intervenants demeurent déterminés à ce que l'engagement pris dans la Déclaration constitutionnelle en vue de l'élection d'un congrès national d'ici à la fin juin soit respecté. Cela laisse peu de temps pour les consultations sur le cadre législatif, qui doit consacrer un certain nombre de choix politiques difficiles et inévitablement sujets à controverses.

Dans les limites de temps dont il disposait, le comité électoral du Conseil national de transition a fait de réels efforts pour associer la population au processus, en publiant le projet de loi, et en organisant un certain nombre de consultations publiques, ou en y participant. Le Comité s'est également félicité de la coopération étroite établie avec l'équipe électorale de la MANUL, dont elle a adopté de nombreuses recommandations techniques, et a répondu aux préoccupations exprimées dans le cadre des consultations publiques. Nous estimons donc que la principale loi électorale et la loi parallèle sur l'administration électorale, qui porte création d'une haute commission électorale nationale composée de 17 membres, ont ainsi gagné en clarté et poursuivent désormais un objectif précis. La MANUL a fait part de ses inquiétudes au sujet des restrictions liées aux critères d'éligibilité, aussi bien pour les électeurs que pour les candidats, et se félicite que des progrès ont été faits pour élargir ces critères.

Les critiques selon lesquelles les consultations publiques n'étaient cependant pas appropriées se sont multipliées car la proposition relative au découpage du pays en circonscriptions et à la répartition des sièges n'a pas encore été rendue publique et est encore à l'examen au Conseil national de transition. Des groupes politiques jugent préoccupant que la loi ne fasse pas mention des droits et responsabilités des partis politiques. La MANUL et, d'ailleurs, le Secrétaire général sont particulièrement préoccupés par le fait que tous les membres du CNT ont rejeté la proposition du Comité électoral visant à garantir la présence de 10 % de femmes au moins au Congrès national – une proposition que certaines associations de femmes et des représentants de la société civile ont rejetée, car ils l'estiment insuffisante. D'après le Comité électoral, le grand public ne semble pas favorable à l'imposition de quotas.

Le CNT a adopté la loi relative à l'administration électorale et nommé la Haute Commission électorale nationale, et il avait prévu de rendre publique la principale loi électorale le 22 janvier. Cependant, compte tenu des manifestations qui ont eu lieu à

Benghazi, le CNT a décidé de poursuivre les consultations jusqu'au 29 janvier et d'examiner d'autres amendements durant cette période. Les experts électoraux de la MANUL continuent de travailler avec l'équipe du CNT et ont engagé des discussions avec le Président de la Haute Commission électorale nationale au sujet de l'appui que fournira l'ONU durant la prochaine phase opérationnelle. Nous espérons vivement que ce nouveau délai permettra de réexaminer la question des mesures spécifiques à prendre pour promouvoir la représentation des femmes.

Comme je l'ai indiqué dans tous mes précédents exposés au Conseil, la sécurité reste une préoccupation majeure. Les faits survenus sur le terrain le mois dernier soulignent les risques liés à la présence à la fois d'une très grande quantité d'armes dans les rues et de multiples brigades armées dans le pays dont les chaînes de commandement sont mal définies. Dans la capitale, début janvier, des affrontements entre des brigades rivales de Misrata et de Tripoli ont fait plusieurs morts et blessés; des affrontements armés entre des brigades à Gheryan et à Al-Asabah dans le courant du mois et en début de semaine à Bani Walid ont nécessité l'intervention de hauts responsables pour mettre fin aux combats. Bien que les autorités soient parvenues à contenir ces incidents et d'autres incidents mineurs qui continuent d'avoir lieu régulièrement dans tout le pays, il existe un risque constant de flambées de violence de ce genre, qui pourraient prendre de l'ampleur.

Pour l'équipe dirigeante du Gouvernement intérimaire, la première des priorités est d'asseoir l'autorité de l'État et de régler la question du sort des membres des brigades. Le succès de tout processus d'intégration dépendra de la capacité des autorités de mener des consultations avec les acteurs concernés pour parvenir à un consensus sur la voie à suivre, y compris un accord sur les processus d'intégration ou de réintégration des ex-combattants, tout en mettant en place des mécanismes permettant de s'attaquer de manière efficace aux problèmes liés à la sécurité, notamment dans le cadre des prochaines élections. L'expérience a montré ailleurs que ce processus ne saurait être envisagé comme un exercice purement technique, mais qu'un cadre politique était nécessaire pour garantir sa viabilité.

Malgré une certaine confusion au départ, un comité interministériel a lancé un processus d'inscription des ex-combattants, dont la première phase sera conduite par des conseils locaux dans tout le pays. Les informations obtenues seront ensuite centralisées et des listes de personnes inscrites seront transmises aux Ministères de l'intérieur, de la défense et du travail en fonction des préférences qu'elles auront exprimées. La MANUL et le Programme des Nations Unies pour le développement discutent actuellement avec les ministères et organes concernés de leurs besoins en matière d'assistance technique.

S'agissant de la police, le Ministère de l'intérieur fait face au double défi consistant à intégrer les ex-combattants tout en procédant au renforcement et à la réforme de la force de police héritée du précédent régime et en assurant sa formation et son administration. À la demande du Ministère, la MANUL renforce son appui consultatif direct au sein du Ministère et apporte son concours à la coordination générale de l'aide internationale. Plusieurs États Membres ont proposé leurs services en matière de formation et d'autres formes d'assistance, et certains ont signé des accords bilatéraux pour fournir un appui à la force de police dans plusieurs domaines. L'assistance de la MANUL consiste notamment à aider le Ministère à élaborer une stratégie et des programmes de formation pour différents cours, notamment aux fins de la sécurisation des élections.

En application du mandat confié à la MANUL dans la résolution 2022 (2011), un conseiller spécial pour les menaces et problèmes posés par les armements et le matériel connexe en Libye m'apporte maintenant son appui. Il est notamment chargé d'assurer la coordination constante des efforts d'identification puis de contrôle des systèmes de défense aérienne portatifs (MANPADS) et d'autres restes explosifs de guerre, de la gestion des stocks de munitions et de la lutte antimines. La MANUL a également renforcé son équipe en recrutant un expert des MANPADS chargé de faciliter l'établissement des cartes ainsi qu'un conseiller pour l'enregistrement des armes.

La mission réalisée conjointement par des représentants de l'ONU et de l'Union africaine dans plusieurs pays du Sahel en décembre a confirmé de précédentes évaluations, à savoir que peu d'éléments de preuve indiquent qu'une grande quantité de MANPADS serait sortie illégalement de Libye. Cela montre qu'il est nécessaire de concentrer les efforts sur des mesures de contrôle des armes sur le territoire libyen. À cet égard, la MANUL a commencé à organiser, conjointement avec le Ministère de la défense, un sous-groupe opérationnel pour les activités liées aux MANPADS, chargé de coordonner le processus d'établissement des cartes et d'identification

en cours. À ce jour, 123 sites d'armes ont été inspectés et environ 5 000 systèmes et composantes des MANPADS dénombrés, mais l'accès à de nombreuses zones sous le contrôle de brigades reste difficile.

Un certain nombre de donateurs ont proposé de contribuer aux opérations liées aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre depuis la dernière fois que j'ai pris la parole au Conseil, et je les remercie pour leur générosité. Nous disposons maintenant de 28 équipes de déminage et de 30 équipes de sensibilisation au danger des mines opérant dans tout le pays. Cependant, chaque jour, de nouvelles zones minées ou renfermant des explosifs sont mises au jour. Les capacités actuelles sur le terrain restent insuffisantes pour répondre à la demande croissante et, à court terme en tout cas, une aide financière extérieure est toujours indispensable pour régler ce problème de manière efficace jusqu'à que des fonds libyens soient mis à disposition.

D'autres progrès ont été accomplis dans l'inspection et la vérification des substances chimiques, en particulier pour celles qui n'avaient pas été déclarées et avaient été localisées à la chute du précédent régime et indiquées par les nouvelles autorités libyennes dans leur déclaration du 28 novembre. Du 17 au 19 janvier, des inspecteurs de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) se sont rendus sur ses sites pour contrôler les armes chimiques déclarées, dont de la moutarde au soufre qui n'a pas servi à fabriquer des munitions. La Libye doit maintenant soumettre un plan et un calendrier à l'OIAC pour la destruction des matières déclarées d'ici à la fin avril. Plusieurs États Membres se sont dits favorables à ces efforts. S'agissant des matières nucléaires, la vente et le transfert finaux des 6 400 barils de matières nucléaires stockés à Sabha restent une priorité majeure.

Les craintes de prolifération des armes exprimées par les pays limitrophes de la Libye se retrouvent dans les préoccupations formulées par la Libye, qui redoute que les anciens partisans du colonel Kadhafi ne soient en train de se regrouper et de s'entraîner dans des pays voisins afin de déstabiliser des régions de la Libye. Cela, ainsi que la hausse de l'immigration clandestine et du trafic de drogue à la frontière sud du pays, a conduit le Gouvernement intérimaire à faire de la sécurité et de la gestion des frontières une priorité absolue. À cet effet, la MANUL a organisé deux réunions de coordination avec de hauts représentants des ministères de la défense, de l'intérieur, des finances et des affaires étrangères et des partenaires bilatéraux compétents dans le but d'identifier les besoins prioritaires de la Libye dans ce domaine et de simplifier les offres d'assistance. La MANUL travaille en coordination étroite avec l'Union européenne, qui déploiera son équipe d'évaluation de la gestion des frontières en février. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations participent à un sous-groupe sur l'immigration clandestine et aident les autorités libyennes à faire face à l'afflux de réfugiés syriens qui ont transité par l'Égypte.

Sur toutes ces questions, un dialogue accru avec les pays limitrophes de la Libye sur les menaces résultant du caractère poreux des frontières libyennes dû à un contrôle lâche de part et d'autre de ces frontières, est indispensable et a été encouragé par les premières visites effectuées par le Ministre libyen des affaires étrangères au Niger, au Mali et au Tchad. Le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping, m'a fait part, lors de sa visite récente à Tripoli, des discussions constructives qu'il a eues avec le Gouvernement, et a salué la décision du Premier Ministre El-keib de prendre la tête de la délégation libyenne au sommet de l'Union africaine prévu en fin de semaine.

Le Conseil va entendre un exposé de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et mes observations sur la situation des droits de l'homme seront donc brèves. J'ai le regret d'informer le Conseil qu'il n'y a guère eu de progrès concernant la situation des détenus depuis mon dernier exposé au Conseil, le système de justice ayant encore beaucoup de mal à fonctionner. À ce jour, le contrôle de six centres de détention a pu être transféré des brigades révolutionnaires au Ministère de la justice, soit deux de plus depuis mon dernier exposé. De nombreux facteurs entravent le transfert du contrôle des centres de détention, notamment l'insuffisance des effectifs de la police judiciaire en charge des fonctions d'administration pénitentiaire essentielles. La MANUL continue de presser le Gouvernement d'accélérer ces transferts, afin qu'il soit procédé à un examen approfondi des cas des détenus, pour aboutir soit à leur libération, soit à la formulation officielle de charges contre eux, conformément aux règles judiciaires. Le grand nombre de dossiers à traiter met durement à l'épreuve les capacités actuelles du Ministère, ce qui entraîne un mécontentement croissant et a conduit il y a deux semaines au déclenchement d'une émeute dans un des centres, les détenus protestant contre leur maintien en détention sans procédure régulière.

L'apparition de conflits locaux souligne qu'il faut d'urgence adopter et mettre en œuvre un cadre national pour la justice transitionnelle et la réconciliation. À cette fin, le CNT a adopté une loi sur la justice transitionnelle, mais il ne l'a pas encore promulguée, parce qu'il attend que toutes les institutions judiciaires et juridiques nécessaires à l'application de ses dispositions soient mises en place. À cet égard, la MANUL, en partenariat avec le Ministère de la justice ainsi qu'avec le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a organisé du 23 au 25 janvier une conférence pour débattre avec ses interlocuteurs du Gouvernement national et des membres de la société civile des moyens d'accélérer la mise en place d'une justice transitionnelle. La conférence a été ouverte par le Premier Ministre, qui a insisté sur l'importance de la justice transitionnelle pour les progrès en Lybie.

S'agissant des efforts que déploie la Libye pour retrouver et identifier les personnes disparues, le Gouvernement a décidé de confier cette responsabilité au Ministère de l'assistance aux familles des martyrs et des personnes disparues, et de dissoudre la commission créée en octobre dernier. La MANUL reste disposée à appuyer ces efforts quel que soit le cadre choisi par le Gouvernement, et elle a insisté pour que le transfert au Ministère n'empêche pas les opérations de recherche et d'identification des personnes disparues de rester neutres et indépendantes, et d'être menées dans le respect des normes internationales. Le Premier Ministre et d'autres responsables gouvernementaux nous ont assurés que ces principes continueront de guider les actions du Gouvernement.

La création par le CNT en décembre du Conseil national pour les libertés publiques et les droits de l'homme a marqué un pas positif en faveur de la protection des droits de l'homme. Le Conseil, qui est constitué de 11 membres, parmi lesquels des femmes et des jeunes, tous défenseurs des droits de l'homme, est actuellement en train de tenir des consultations avec des responsables du Gouvernement, de la société civile et de la communauté internationale et de préparer le lancement de ses activités. À sa demande, la MANUL va lui fournir une assistance technique.

Mon adjoint, en sa qualité de coordonnateur humanitaire, et l'Agence libyenne de secours humanitaires continuent de discuter avec les représentants des habitants de Tawergha réfugiés à Benghazi et les membres du conseil municipal des voies et moyens de répondre aux besoins humanitaires actuels, et des possibilités de trouver une solution durable à ce problème. Près de la moitié des personnes déplacées que compte encore le pays sont des habitants de Tawergha qui, comme indiqué précédemment, ne peuvent toujours pas retourner dans leur ville d'origine.

Les 30 et 31 janvier, des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne et de la Banque mondiale participeront aux côtés de ministres, de fonctionnaires et de membres de la société civile libyens à un atelier visant à ce que l'aide de la communauté internationale corresponde aux priorités urgentes du Gouvernement. Le Gouvernement a décidé que l'atelier devait être axé sur sept priorités gouvernementales, outre le secteur de la sécurité, à savoir la société civile et les médias, les élections, l'administration publique, la gestion des finances publiques, la fourniture des services sociaux, la communication stratégique et la justice transitionnelle. Nous espérons que l'atelier permettra de déterminer si le Gouvernement souhaite passer à l'évaluation des besoins dans ces domaines et à l'élaboration du cadre devant régir la coordination de l'assistance internationale.

Maintenant que le Gouvernement a défini ses priorités et que les ministères ont fixé leurs cibles et objectifs en vue d'un plan national de transition, l'ONU aide les Cabinets du Vice-Premier Ministre et du Ministre de la planification à organiser la coordination au sein du Gouvernement en ce qui concerne l'assistance internationale. À ce titre, des réunions entre les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et des ministères ont eu lieu afin de mettre les différents organismes en contact avec leurs homologues respectifs et de faire en sorte que les activités de relèvement et de développement menées par les Nations Unies répondent aux priorités gouvernementales.

J'ai le grand plaisir d'annoncer aux membres du Conseil que, le 10 janvier, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Achour Saad Ben Khayyal, et moi-même avons signé l'accord sur le statut de la Mission. La signature de l'accord en si peu de temps depuis la création de la Mission à la mi-septembre et la formation du gouvernement intérimaire fin novembre illustre à quel point les relations établies sont déjà excellentes. Parallèlement, nous avons consulté les autorités libyennes s'agissant du rôle de la MANUL au-delà de son mandat actuel, et nous sommes en train de parachever le document sur le processus de planification d'une mission intégrée. Ce document sera

incorporé dans les recommandations qui figureront dans le rapport que le Secrétaire général doit présenter au Conseil avant la fin février.

Je pense qu'il n'est pas difficile de comprendre les difficultés que rencontrent les autorités intérimaires libyennes, comme on a pu le voir ces derniers jours. Ces difficultés requièrent une gestion politique déterminée de la part des responsables de la transition, qui doivent avoir la latitude de s'occuper des priorités internes, plutôt que des intérêts à long terme d'acteurs extérieurs. La MANUL continuera de les aider à relever ces défis majeurs, comme en témoigneront les propositions qui seront faites sur la base des recommandations du Secrétaire général et dont j'attends avec intérêt de discuter avec le Conseil en mars.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Martin de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Pillay.

Mme Pillay (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de m'avoir invitée à lui présenter un exposé sur l'évolution de la situation des droits de l'homme en Libye. Je me félicite de l'attention que le Conseil continue d'accorder à ce pays en situation fragile.

Par son courage et son esprit de résistance, le peuple libyen est sorti de 42 années de violations systématiques des droits de l'homme. Dans les semaines qui ont suivi la déclaration de libération, il s'est retrouvé face au défi de créer les conditions nécessaires à l'instauration de la stabilité et de la sécurité à long terme et de veiller au respect de l'état de droit et des droits de l'homme. À cet égard, il est fondamental d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de justice transitionnelle inclusives, transparentes et axées sur les victimes.

Mais, fait important, les autorités intérimaires ont exprimé à maintes reprises leur attachement aux droits de l'homme et ont pris plusieurs mesures encourageantes. En novembre 2011, le Premier Ministre intérimaire, Abdurrahim El-keib, a déclaré aux médias que son gouvernement « édifierait une nation qui respecte les droits de l'homme et n'accepte pas les violations des droits de l'homme ». Il a ajouté que cela prendra du temps. En décembre, comme M. Martin l'a indiqué, le Conseil national pour les libertés publiques et les droits de l'homme a été créé.

En outre, les autorités se sont lancées dans la difficile tâche de la réforme juridique et de l'adoption d'une nouvelle législation. On relèvera à cet égard l'adoption d'une loi sur la justice transitionnelle, qui n'est pas encore promulguée et que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, par l'intermédiaire de son personnel au sein de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), a analysée et commentée en détail. Je félicite les autorités libyennes d'avoir compris qu'il fallait rapidement s'attaquer aux questions pressantes en renforçant le cadre juridique. Avant de promulguer de nouvelles lois, il faut bien s'assurer de leur conformité avec les normes internationales des droits de l'homme et mener de larges consultations avec tous les acteurs et parties prenantes concernés sur les dispositions qu'elles contiennent.

Dans le même temps, la situation des droits de l'homme reste préoccupante et requiert une vigilance accrue et une assistance soutenue de la part de la communauté internationale. Indubitablement, d'énormes défis vont devoir être relevés. Le Gouvernement intérimaire n'exerce pas encore un contrôle effectif sur les brigades révolutionnaires, et cela a des conséquences humanitaires dans un certain nombre de domaines. Les armes légères et l'artillerie lourde qui sont entre les mains de ces brigades font peser une menace sur la sécurité publique et la protection des droits de l'homme de la population.

Les conditions de détention et le traitement des personnes détenues par les différentes brigades révolutionnaires sont un autre aspect connexe qui me préoccupe au plus haut point. Entre mars et décembre 2011, le Comité international de la Croix-Rouge a rendu visite à plus de 8 500 détenus, dans environ 60 lieux de détention. La majorité des détenus sont accusés d'être des loyalistes de Kadhafi, et un grand nombre d'entre eux sont des ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne. L'absence de supervision par les autorités centrales crée un environnement qui favorise les actes de torture et les mauvais traitements. Mon équipe a reçu des informations alarmantes indiquant que cela se produit dans les lieux de détention qu'ils ont visités.

Il est donc urgent que tous les centres de détention soient placés sous le contrôle du Ministère de la justice et du Bureau du Procureur général. En outre, une structure et un mécanisme judiciaires doivent être mis en place immédiatement pour l'examen des cas des détenus afin que ceux qui sont en détention sans aucun fondement juridique soient libérés et que les autres bénéficient d'un procès équitable.

Le Gouvernement provisoire a pris certaines initiatives pour combler le vide juridique actuel. Ainsi, le 29 novembre 2011, le Ministre de l'intérieur a publié une décision dans laquelle il est indiqué quelles autorités sont compétentes pour procéder aux arrestations et aux détentions et pour mener les enquêtes. En outre, en décembre, le Ministre de la justice a indiqué que six centres de détention sont passés sous le contrôle de la police judiciaire. Toutefois, les détenus continuent d'être incarcérés dans des conditions inacceptables en dehors de tout cadre juridique et de toute protection de la part de l'État.

La situation des personnes soumises à des déplacements internes forcés et involontaires demeure également une source de préoccupation. L'Organisation des Nations Unies estime que, au mois de janvier, 60 % des Libyens ont pu retourner dans leurs foyers à Bani Wali et à Syrte depuis la fin des combats. Mais, plusieurs autres groupes ne peuvent rentrer chez eux par peur de représailles. Par exemple, quelque 35 000 résidents de Tawergha, accusés par les résidents de la localité voisine de Misrata d'avoir participé à de graves crimes, sont logés dans des camps ou dans d'autres structures dans tout le pays. Nombre d'entre eux sont détenus par des brigades révolutionnaires et affirment avoir été soumis à la torture.

N'oublions pas la situation des femmes en Libye. Malgré les acquis obtenus s'agissant des droits de la femme ces dernières années, l'inégalité et la discrimination à l'égard des femmes prédominent encore dans plusieurs domaines tant dans la législation que dans la pratique. Les avis divergent au sein de la société libyenne s'agissant du statut des femmes et de leur rôle dans la société. À la lumière de la décision prise récemment par le Conseil national de transition de ne pas imposer un nombre minimum de femmes au Congrès national, j'aimerais souligner qu'une plus grande représentation féminine dans la vie publique serait une mesure essentielle pour faire en sorte que la révolution améliore significativement la situation des femmes et des filles dans tout le pays.

Outre les préoccupations actuelles relatives aux droits de l'homme, les Libyens sont confrontés à l'immense tâche consistant à surmonter les exactions commises dans le passé. Il s'agit des violations commises sous l'ancien régime, ainsi que les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises pendant le conflit, comme il ressort du premier rapport de la commission d'enquête internationale sur la Libye, mandatée par le Conseil des droits de l'homme (voir A/HRC/17/44).

N'oublions pas que le peuple libyen s'est soulevé pour renverser un dirigeant tyrannique dont le régime a commis d'atroces violations des droits de l'homme contre son peuple. La torture, les exécutions sommaires et les disparitions forcées étaient des pratiques généralisées. Les familles des disparus, dont plus de 1 200 prisonniers qui auraient été tués au cours du massacre perpétré dans la prison d'Abu Salim en 1996, attendent encore que la vérité soit révélée et que justice soit faite. De simples actes posés dans l'exercice de la liberté d'expression et d'association ont souvent été sanctionnés par des peines de mort, même après des procès inéquitables organisés devant le Tribunal populaire et, plus tard, devant la Cour de sûreté de l'État.

Je me félicite que les autorités libyennes se soient déclarées attachées aux processus et mécanismes de justice transitionnelle, car ils permettront à la Libye de remédier à ces abus. Nous sommes prêts à apporter notre aide. Ces processus devraient déboucher sur des réformes législatives et institutionnelles, notamment dans le secteur de la sécurité. Ces réformes s'imposent pour assurer la justice, l'application du principe de responsabilité effective, la redevabilité et les réparations aux victimes et pour donner des garanties de non-répétition, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. En outre, le droit international exige d'engager des poursuites contre les individus qui seraient pénalement responsables de crimes internationaux.

Par ailleurs, il faut encore régler les questions en suspens relatives aux victimes civiles résultant éventuellement d'opérations de l'OTAN. La commission d'enquête est actuellement en train d'enquêter sur ces allégations. Les conclusions auxquelles elle parviendra seront importantes pour savoir dans quelle mesure les forces de l'OTAN ont fait le nécessaire pour protéger les civils dans toutes les opérations militaires qu'elles ont menées. Jusqu'à présent, les informations disponibles indiquent que l'OTAN s'est employée à limiter au minimum les pertes civiles, mais l'Alliance devrait communiquer des informations sur toutes ses opérations qui ont fait des morts ou des blessés parmi la population civile et sur les mesures prises pour y remédier.

Les enquêtes en cours menées par la commission d'enquête visent également à approfondir les premières

conclusions tirées sur la question de la violence sexuelle, en particulier pour vérifier si les cas de violence sexuelle étaient liés, et dans quelle mesure, à une incitation provenant du commandement de l'une ou l'autre partie. Je demande à toutes les parties, y compris l'OTAN, de coopérer pleinement avec la commission d'enquête dans la phase finale de ses investigations sur ces questions ainsi que sur d'autres.

Dans le cadre de cette phase des investigations de la commission d'enquête, des membres du Secrétariat et ceux de la commission se trouvent en Libye pour mener la dernière des trois missions. Le 9 mars, les membres de la commission examineront les conclusions de leur rapport final avec les membres du Conseil des droits de l'homme.

Après la publication de ce deuxième rapport, l'accent sera mis sur l'application de toutes les recommandations faites par la commission. Avec l'appui de mon bureau, la Section des droits de l'homme de la MANUL, comme l'a demandé le Conseil de sécurité, jouera un rôle important à cet égard.

Outre l'appui apporté à la commission par le Secrétariat, j'ai dépêché, en octobre, deux hauts fonctionnaires du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Tripoli, à Benghazi et à Misrata pour une mission d'une semaine afin qu'ils évaluent les besoins et aident à établir les priorités de la composante droits de l'homme de la MANUL. Une attention particulière a été accordée aux problèmes liés à la justice transitionnelle, aux détentions, aux droits de la femme, aux minorités, aux migrants, au racisme et à la xénophobie dans les échanges avec les représentants du Gouvernement et les nouveaux acteurs de la société civile. Avec la création de la Section des droits de l'homme au sein de la MANUL, dirigée par mon Représentant, j'ai déployé à titre provisoire des fonctionnaires du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour renforcer les capacités. J'ai lancé une mission de conseil pour renforcer la capacité de la société civile en matière de contrôle et promotion de la protection des droits de l'homme.

Je tiens à terminer en soulignant les points suivants. Premièrement, des mesures urgentes doivent être prises pour mettre fin aux abus actuels, en particulier ceux subis par les détenus.

Deuxièmement, je me félicite de l'attention prioritaire accordée par les autorités aux processus et mécanismes de justice transitionnelle, et les encourage à traduire rapidement dans la réalité leur attachement à la justice transitionnelle. Les processus et mécanismes doivent remédier aux abus commis par l'ancien régime et par tous les acteurs pendant le conflit, et doivent être créés après une consultation nationale éclairée.

Troisièmement, dans toutes les principales activités menées au cours des semaines et mois à venir, les autorités doivent faire appel aux activistes et organisations de la société civile, notamment à des associations féminines et à des organisations de jeunes, puisqu'ils sont une ressource essentielle pour relever plusieurs défis sociaux et politiques. Des consultations approfondies avec les groupes de la société civile seront essentielles pour élaborer des solutions durables aux défis actuels.

Enfin, je voudrais réaffirmer que mon bureau est déterminé à maintenir son soutien au peuple libyen aux fins de la réalisation de ses droits. En conjuguant leurs efforts, la MANUL, la Section des droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sont prêts à fournir l'assistance technique nécessaire, par exemple, dans le domaine de la réforme judiciaire et institutionnelle; à concourir aux processus de consultation; à renforcer les capacités, notamment celles des institutions publiques essentielles, comme la police, les institutions judiciaires et pénitentiaires; et à suivre l'évolution de la situation dans le domaine des droits de l'homme et à en rendre compte.

En fin de compte, c'est au peuple libyen de forger son propre avenir en l'ancrant fermement dans l'état de droit et le respect des normes internationales des droits de l'homme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Pillay de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Shalgham (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance pour nous permettre de suivre l'évolution de la situation en Libye. Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Ian Martin et le remercier des efforts qu'il déploie en Libye. Je peux affirmer qu'il a réussi à établir de solides relations avec les parties concernées. Je m'entretiens avec lui chaque fois qu'il se rend en Libye. Je pense que sa méthode produira d'excellents résultats. Je voudrais également remercier Mme Pillay de sa présence parmi nous et de ses efforts d'analyse de la situation en Libye.

Tous les membres du Conseil sont au fait de ce qui est arrivé en Libye. Nous avons connu une guerre atroce, au cours de laquelle des actes ont été commis qui sont contraires à la nature de la société libyenne et à notre culture et nos préceptes arabes et islamiques. Des massacres et des viols ont été perpétrés sous les ordres de Mouammar Kadhafi. Une famille a vu le père, le grand-père et la fille violés sur les ordres de Mouammar Kadhafi. À Zuwara, des jeunes filles âgées de 14 et 15 ans ont été violées et leurs corps nus et couverts de sang ont été jetés dans la rue. C'est une véritable tragédie.

La situation n'est pas brillante. Il y a des complications et des problèmes. Il y a un Gouvernement intérimaire et un Conseil national de transition. Il y a un pouvoir sans légitimité et une légitimité sans pouvoir. Il y a des jeunes gens armés qui ont besoin de structures et de direction. Il y a des centres de détention dont nous ignorons l'existence et qui ne sont pas sous le contrôle de l'État. Nous rejetons et condamnons l'utilisation de ces centres de détention. Cependant, l'essentiel est que nous n'accepterons pas les erreurs, pas plus que nous n'essayerons de les dissimuler. Des erreurs ont été faites et il y a eu des débordements et des complications, mais nous ne les approuvons et ne les acceptons pas. Nous allons changer les choses.

Il existe une loi électorale, au sujet de laquelle M. Abdel Jalil a dit que 14 000 observations avaient été faites. J'ai personnellement un certain nombre d'observations à ajouter et j'en ai fait part à M. Jalil. La question de l'exclusion a été totalement rejetée. Nous avons simplement dit que ceux qui avaient du sang libyen sur les mains et ceux qui avaient volé de l'argent au peuple libyen seraient traduits en justice. En tant qu'Ambassadeur et Ministre sous le régime de Kadhafi, je serai le premier à me soumettre à ces procédures judiciaires.

Nous avons une loi provisoire sur la justice, qui n'est pas encore pleinement en vigueur. Il y a environ 8 000 prisonniers détenus à Tripoli. Nous avons parlé avec nos frères sur place et leur avons dit que tous ceux qui n'avaient pas commis de crime et n'avaient participé à aucun massacre pouvaient récupérer leurs passeports dans les plus brefs délais, mais qu'ils devaient rester sous surveillance.

La révolution du 17 février a été lancée pour protéger la primauté du droit et les droits de l'homme. À Benghazi, la révolution a été déclenchée par le massacre survenu dans la prison d'Abou Salim. C'était une révolution pour la justice et les droits de l'homme. Mme Pillay et M. Martin n'ont pas fait de distinction entre les Touaregs qui vivent dans les environs de Misrata et ceux d'Algérie. Il y a souvent une confusion entre ces deux groupes. Les Touaregs qui sont des citoyens libyens n'ont pas été inquiétés, mais Kadhafi a en effet fait appel aux Touaregs du Mali et du Niger pour qu'ils travaillent à son compte. Nous avons demandé à ces derniers de rentrer chez eux. Cependant, les Touaregs libyens sont une communauté respectée qui sera toujours chez elle en Libye. Les Touaregs, originaires de l'Afrique noire, se sont installés près de Misrata après l'abolition de l'esclavage. Ils n'ont pas été pris pour cible parce qu'ils étaient noirs, mais parce qu'ils soutenaient Kadhafi et ont pris part aux viols et autres crimes commis à Misrata. J'ai essayé d'effectuer une réconciliation, mais le temps m'a fait défaut. Nous avons demandé aux chefs religieux d'intervenir en vue de la réconciliation à Benghazi et à Tripoli, et nous espérons trouver bientôt une solution.

En ce qui concerne les questions d'ordre administratif, en Libye, je crois personnellement que nous sommes un peu loin du compte. Le pays n'a pas été divisé en gouvernorats ni même en États, ce qui crée des complications au niveau de l'organisation des élections. Il existe une certaine confusion à cet égard. Avant-hier, je me suis entretenu avec M. Martin et je lui ai dit qu'il pouvait examiner avec son équipe ces questions et celles qui concernent les procédures administratives en Libye.

Il ne faut pas oublier les combattants armés. Ce sont eux qui ont lancé la révolution. Ce sont eux qui ont fait les sacrifices. Soit nous mettons en place un conseil consultatif dont ils seraient les membres, soit nous intégrons certains d'entre eux au Conseil national de transition. Il y a parmi eux des médecins, des professeurs d'université et des juristes. Nous ne pouvons ni les exclure ni les marginaliser. Ce serait impensable. Nous ne pouvons pas administrer la Libye avec un seul groupe de personnes qui ont vécu à l'étranger pendant plus de 30 ans et qui ne connaissent pas suffisamment le pays. Nous l'avons dit d'ailleurs en toute franchise à nos frères libyens.

Quant à la question de la réconciliation, c'est une question extrêmement importante. La tâche de réconciliation peut être assumée par les chefs religieux, les sages et les experts, à l'exemple de ce qui s'est passé en Afrique du Sud ou au Royaume du Maroc. La

réconciliation est extrêmement importante. Nous devons rejeter toute politique d'exclusion dans ce processus.

Pour ce qui est des femmes, les statistiques montrent que les femmes constituent plus de 53 % de la population libyenne. On a fait mention tout à l'heure du quota de 10 % de femmes dans le cadre de la participation aux processus politiques. Je crois que ces quotas ont été supprimés. Au sein de l'Union africaine, nous disposons d'une décision sur la parité qui porte le quota de participation des femmes aux processus législatifs et politiques à un niveau largement plus élevé : 50 %. Nous avons donc abandonné ce quota de 10 %.

Si nous voulons bâtir une société moderne, nous ne pouvons pas en écarter les femmes, ni faire fi de leur rôle. Cela ne s'inscrit pas dans le droit islamique. L'islam n'écarte pas les femmes et ne pratique pas la discrimination à leur égard. On ne saurait réaliser de progrès en pratiquant la discrimination. Il faut que 30 % au moins de nos représentants soient des femmes, mais si nous refusons de les voir jouer leur rôle, le développement ne se fera pas. En Égypte, en Libye et en Tunisie, les femmes disent qu'elles ne voteront pas pour un candidat qui n'entendra pas leur voix. Vote et voix sont en fait le même mot en arabe : « sawt ». Nous devons donc examiner la question des femmes, et le faire haut et fort et avec courage.

Le progrès et la liberté ne peuvent pas commencer si l'on a les yeux tournés vers le passé. Il y a eu en Europe un mouvement religieux après la Seconde Guerre mondiale. À la suite d'un tel événement, les populations se tournent vers les valeurs religieuses. C'est une bonne chose. Ce que nous voyons ici, ce sont les principes et les valeurs de base de l'islam – tolérance, coexistence, pardon. L'islam n'est pas synonyme d'esclavage, de mutilation ou de lapidation comme forme de châtiment. Nous voulons les valeurs et les préceptes de l'islam. Le Coran prône la tolérance, le pardon, la bonté envers la famille et les orphelins, et le châtiment des meurtriers ou de ceux qui privent autrui de la vie ou de la prospérité. Ce sont les valeurs dont nous avons besoin, et non pas de la rhétorique de la vengeance.

À Bani Walid, par exemple, il y a eu plusieurs incidents. Il y a, bien entendu, les forces pro- et anti-Kadhafi. Certains membres de ma délégation sont de Bani Walid et oui, après 42 ans d'une société fermée, de répression et de sang versé, il y a eu des incidents internes.

D'une manière générale, une chose est évidemment positive : c'est le grand sentiment de liberté qui existe en Libye aujourd'hui, grâce à la nouvelle ouverture et au processus de discussion. La démocratie permet de gérer les différences d'opinions. La dictature impose un accord. Ce processus de gestion des différences est nouveau pour nous. Dès ses débuts, la Libye n'a jamais eu de partis politiques ou de syndicats, pas même du temps de la monarchie. Pendant une année seulement, lorsque notre pays était sous protectorat britannique, nous avons eu des partis politiques. Les choses prennent du temps. Bien sûr, nous avons des problèmes, mais la liberté, la démocratie et l'ouverture sont en plein épanouissement, et les Libyens ont soif de démocratie.

Nous sommes un pays de 7 millions d'habitants seulement. Nous avons de grandes ressources humaines. Plus de 20 000 Libyens ont étudié dans des universités américaines. Plus de 90 % des femmes libyennes sont éduquées, de même que 95 % des hommes. Nous disposons également d'importantes ressources naturelles de toutes sortes.

Pour ce qui est des victimes de l'OTAN, il y a eu quatre incidents. À Brega, l'OTAN a bombardé des chars des forces révolutionnaires. Le commandant des forces m'a dit à l'époque que les forces révolutionnaires, ayant effectué des manœuvres non programmées, avaient été victimes de bombardements. À la suite d'un autre incident grave, Kadhafi avait déclaré que l'OTAN avait bombardé des civils, mais c'est parce qu'il avait envoyé ses forces dans des écoles et des hôpitaux notamment, dans des endroits où il y avait des civils. Il y a également eu un autre incident pour lequel l'OTAN a présenté ses excuses. Pour ce qui est du dernier incident, l'un des responsables avait stocké des armes dans une résidence privée qui aurait été bombardée par l'OTAN alors que, selon nos informations, c'est Kadhafi lui-même qui l'a bombardée. Une enquête est en cours.

J'ai une mémoire flash qui contient 1 800 appels téléphoniques entre Kadhafi et son Premier Ministre d'alors, M. Al-Mahmoudi, et entre ce dernier et le directeur de l'hôpital Al-Khadra, où il lui demande de prendre les cadavres des victimes des massacres de Kadhafi et de les placer dans les endroits bombardés par l'OTAN. Le directeur de l'hôpital lui a répondu que les familles des victimes refusaient de le faire. Il y avait une conversation entre un père et son fils; le père disait que son fils avait été blessé par l'OTAN, pendant qu'en arrière-plan, on entendait la mère dire que ce

n'était pas vrai et que son fils avait été victime d'un accident de voiture. Il y a eu 1 800 appels que nous allons transcrire et communiquer au Conseil. Des gens disent qu'ils ont ouvert des tombes qui étaient vides et qu'il n'y avait plus de cadavres à mettre sur les sites.

Le 25 février, j'avais déclaré que si, d'ici mars, l'OTAN n'intervenait pas, Benghazi deviendrait le plus grand charnier du monde. Kadhafi avait envoyé une colonne armée longue de 60 kilomètres pour détruire Benghazi. J'espère que les accusations contre l'OTAN ne vont pas servir de prétexte pour protéger d'autres tyrans. J'espère que ce ne sera pas le cas.

Nous connaissons tous l'histoire. Nous savons tous comment la Pologne et la France ont été libérées du nazisme et le Koweït de Saddam Hussein. L'un des médecins qui était très proche de Mouammar Kadhafi m'a dit que les tirs de l'OTAN étaient si précis que si elle voulait couper une oreille, elle pouvait laisser l'autre intacte.

Quant à la liste de noms, le Centre palestinien des droits de l'homme, l'Arab Association for Human Rights (Association arabe des droits de l'homme) et le Public International Law Group (Groupe du droit international public) sont venus nous voir en Libye. Nous leur avons ouvert les portes de nos prisons et de nos hôpitaux et ils ont mené des enquêtes, y compris sur les activités de l'OTAN.

Il y a deux heures, j'ai reçu un message de Tripoli au sujet des victimes civiles des frappes de l'OTAN. Premièrement, une commission nationale a été créée afin de rassembler les informations et les statistiques recueillies par le Conseil national de transition, les Ministères des affaires étrangères, de la défense, de la justice et de l'intérieur et le Conseil national des droits de l'homme dans les zones civiles touchées par les frappes de l'OTAN, comme l'a rappelé Mme Pillay, afin d'établir un bilan du nombre de victimes civiles et des dégâts matériels.

Deuxièmement, des consultations vont se tenir avec l'Ambassadeur Dirk Brengelmann, Secrétaire général adjoint de l'OTAN, qui se trouve actuellement en Libye et a entamé aujourd'hui des pourparlers avec le Ministre des affaires étrangères.

La nouvelle Libye est prête à coopérer avec toute commission d'enquête internationale mise en place sous les auspices de l'ONU. Nous avons l'intention de créer un mécanisme d'indemnisation des victimes, offrant un soutien à la fois financier et moral, une fois que nous connaîtrons les résultats des enquêtes. Les conclusions de toutes les enquêtes seront rendues publiques.

Un de mes assistants m'a montré un ordre écrit donnant l'injonction de me brûler vif, ainsi que tous les membres de ma famille, dans mon village. Un de mes neveux, âgé de 24 ans, a été retrouvé mort. Un de mes cousins a été massacré au couteau. Un autre a vu tous les membres de sa famille abattus par balle. Sans la protection des révolutionnaires venus du nord, ma tribu tout entière aurait été tuée. Sans l'OTAN, plus de 500 000 personnes seraient mortes à Benghazi. En une heure, 95 personnes ont été tuées à Benghazi par les forces de Kadhafi. Benghazi a été bombardée par deux avions MiG, et non par l'OTAN. En un mois, Misrata, Brega, Ajdabiya, Zawiya, la banlieue de Fachloum et d'autres villes ont été détruites. Des tombes ont été profanées et pillées. Ces actes ne sont pas ceux de l'OTAN.

Pour ce qui est du discours tenu sur les chrétiens et les croisés au sein des forces de l'OTAN, nous rappelons que des Qatariens, des Jordaniens et des Émiriens se sont battus à nos côtés. Ils n'ont pas pris part à une croisade. Tout cela était une campagne de dénigrement menée par Kadhafi. Un jour, Kadhafi a cité l'exemple d'une très vieille dame, qu'il a présentée comme étant la mère de Shalgham – c'est-à-dire moi – et qui aurait déclaré qu'elle me reniait. Or, ma mère est décédée il y a plus de 10 ans. Ce n'était donc que mensonges.

J'ai parlé en toute franchise. Nous ne cachons pas la vérité. Nous parlons du bon comme du mauvais. Une fois de plus, au nom du peuple libyen, je tiens à remercier le Conseil de son courage et d'être venu au secours de la Libye. Je remercie tous les pays qui ont envoyé des avions et des soldats pour aider et secourir la Libye. Le Roi Idriss et Kadhafi ont vendu du pétrole à l'Europe et à l'Amérique, et nous le ferons également. Pas un seul soldat étranger ne se trouve sur le territoire libyen. Il n'y a donc pas lieu de s'éterniser plus avant sur cette question.

Au nom du peuple libyen, je tiens à remercier le Conseil de la décision noble et courageuse qu'il a prise afin de sauver mon pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 45.